



Négligence de la part du papa !

Par **analyla**, le **22/02/2010** à **16:06**

Bonjour, le papa de ma fille de 8 ans a tout simplement décidé que étant ds la galère il ne paie pas la PA ! un huissier pourra t il m'aider car le papa est au chômage depuis 4 ans et ne souhaite pas travailler ! de plus, ma fille est rentrée hier de vacances chez lui et la, je me suis aperçu que les fermoirs de ces boucles d'oreille étaient rentrés ds ses lobes ! je l'ai amené au docteur: resultat, elle sera anesthésiée demain pour lui inciser les 2 lobes ! le pire, c'est que j'ai appris que le papa avait constaté un soucis mais n'a pas bougé le petit doigt ! c'est moi la responsable dit il : facile de se laver les mains ! je pense très sérieusement déposer plainte pour négligence ! pouvez vous me donner des conseils, ca fait 4 ans que je n'ais que des soucis avec lui et que je dois malgré moi pallier à son manque de responsabilité, d'argent, de temps bref, il abuse et moralement, je fatigue ! merci

Par **HUDEJU**, le **22/02/2010** à **16:29**

Bonjour Le plus simple est de déposer plainte pour abandon de famille auprès de la gendarmerie ou la police dépendant de votre lieu de résidence . Celui ci sera convoqué au tribunal correctionnel et peut importe qu'il ne travaille pas , il doit se débrouiller pour assurer cette pension alimentaire . Dans un premier temps , rapprocher vous de la CAF qui se substituera au paiement de cette pension . Prévenez bien le père de l'enfant que c'est un délit et entraîne de la prison ferme . Bon courage